

Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 - semaine du 15 au 19 juin

	Au 18/06	Var vs 11/06
EUR/CHF	1,0684	-0,24%
USD/CHF	0,9496	+0,97%
SMI	10 195.23	+3,73%
Taux 10a	-0,40%	-4pb

Fait marquant

Covid-19 : Le Conseil fédéral lève la majorité des mesures de restriction le 22 juin.

Le Conseil fédéral a décidé d'autoriser les rassemblements jusqu'à 1000 personnes à condition de pouvoir garantir le traçage des contacts et de les séparer par groupe de 300 personnes maximum. Les rassemblements de plus de 1000 personnes devraient être autorisés à partir de septembre. Le Conseil fédéral ne prévoit pas de nombre maximum pour les manifestations politiques autorisées à partir du 20 juin mais y oblige le port d'un masque.

De plus, le couvre-feu imposé aux établissements de restauration et boîtes de nuit sera supprimé.

Le Conseil fédéral maintient sa recommandation de port d'un masque dans les transports publics mais oblige les voyageurs à disposer d'un masque.

Le Conseil fédéral simplifie les plans de protection pour tous les lieux accueillant du public en les uniformisant : accès à du savon, distance de 1,5 mètre entre les personnes (contre 2 mètres auparavant) ou port du masque ou cloison de séparation et siège vide entre deux personnes dans les salles de spectacle et de cinéma. Dans certains cas, il peut être fait obligation de prendre des dispositions pour rendre possible une opération de traçage.

Enfin, le Conseil fédéral met fin à sa recommandation du télétravail et aux consignes de protection des personnes fragiles. L'Etat laisse les employeurs décider individuellement des mesures de protection de leurs employés. Les plans de protections dans les entreprises ne sont plus nécessaires.

Après que la crise du Covid-19 ait été gérée par le Conseil fédéral grâce à la « situation extraordinaire » qui prend fin (art. 7 Loi sur les épidémies) au bénéfice de la « situation particulière » (art. 6 Loi sur les épidémies), les cantons auront maintenant les compétences pour agir localement.

L'application de traçage SwissCovid devrait être disponible la semaine prochaine.

Crise du Covid-19

Situation sanitaire au 19 juin à 16h

	Cas confirmés source OFSP (et source cantons)	Décès source OFSP (et source cantons)
Vendredi 19 juin	31 217 (31 233)	1 680 (1 956)
Jeudi 18 juin	31 200 (31 220)	1 678 (1 956)
Mercredi 17 juin	31 183 (31 210)	1 678 (1 956)
Mardi 16 juin	31 146 (31 179)	1 678 (1 954)

[Frontières : La Suisse a rouvert ses frontières avec les membres de l'espace Schengen, de l'UE, de l'AELE et le Royaume-Uni le 15 juin.](#)

Le 15 juin, la Suisse a retiré les Etats membres de l'espace Schengen de la liste des pays à risque concernant le covid-19 et a supprimé les restrictions à l'égard des personnes en provenance de ces Etats. La libre circulation est également rétablie depuis le 15 juin avec tous les Etats membres de l'UE, de l'AELE et le Royaume-Uni. Les restrictions sont maintenues concernant les pays tiers.

[Législation : Le Conseil fédéral souhaite adopter une loi Covid-19 permettant de prendre des mesures sans recourir au droit d'urgence](#)

Le Conseil fédéral lance une consultation sur une loi Covid-19 qui créerait une base légale lui permettant de prendre des mesures de soutien économique, de fermeture d'établissements ou de frontières, ou encore de justice. Cette loi aurait effet jusqu'au 31 décembre 2022.

Situation économique

[Conjoncture : La Confédération prévoit une baisse du PIB de 6,2% et un taux de chômage de 3,8% en 2020.](#)

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) prévoit une baisse du PIB de 6,2% en 2020 s'il n'y a pas de seconde vague de covid-19. Pour rappel, le SECO prévoyait en avril une baisse de 6,7% du PIB et l'OCDE prévoit une chute de 7,7% (10% en cas de deuxième vague). Un rebond de +4,9% de PIB est prévu en 2021 (contre 5,7% selon l'OCDE) s'il n'y a pas de seconde vague de la pandémie.

Le SECO prévoit également un taux de chômage annuel moyen de 3,8% en 2020 et 4,1% en 2021. Pour rappel, la comptabilisation suisse du chômage diffère de celle du BIT : taux 2019 de 2,3% selon le SECO contre 4,4% selon le BIT.

[Indice des prix : Baisse de l'indice des prix à la production et à l'importation en mai.](#)

D'après l'Office fédéral de la statistique, l'indice des prix à la production et à l'importation a diminué de 0,5% en mai en glissement mensuel et 4,5% en glissement annuel.

[Commerce extérieur : Les importations augmentent mais les exportations continuent de diminuer.](#)

D'après l'Administration fédérale des douanes, les importations suisses ont augmenté de 9,8% en valeur en mai en glissement mensuel. Les exportations ont diminué de 1,2% sur la même période.

[Coût du travail : une heure de travail coûtait en moyenne 61,9 francs en Suisse en 2018.](#)

D'après l'OFSP, une heure de travail en moyenne de l'ensemble de l'économie suisse coûtait 61,9 francs (53,6 euros) en 2018, dont 79,5% de salaire et cotisations à la charge des employés et 17,3% de cotisations à la charge des employeurs.

Secteur financier

[Blockchain : Le Conseil national a adopté la loi d'adaptation du droit aux développements de la technologie des registres électroniques distribués.](#)

Le Conseil national a adopté en première lecture la loi relative à la poursuite de l'amélioration du cadre juridique régissant la blockchain. Il vise notamment à augmenter la sécurité juridique, supprimer les obstacles aux applications fondées sur la technologie des registres distribués (TRD) et limiter les risques d'abus. Il vise à faire de la Suisse un leader pour les entreprises de FinTech. Selon la presse, le Conseil des Etats se prononcera en septembre.

[FinTech : Philippe Cayrol devient CEO de Loanbox.](#)

Le Français Philippe Cayrol, ancien directeur en charge du développement de Blablacar, devient CEO de la FinTech zurichoise Loanbox. Loanbox, lancée en 2016, est une plateforme qui met en relation des investisseurs et des emprunteurs présente dans 6 pays dont la France.

Secteur bancaire : La place suisse confirme sa première place mondiale en gestion transfrontalière de patrimoine.

D'après le rapport Global Wealth 2020 de BCG, la gestion transfrontalière de patrimoines en Suisse a augmenté de 6,4% à 9600 milliards de dollars en 2019, soit un quart des avoirs transfrontaliers mondiaux et 8,3% du total des avoirs des millionnaires (HNW) dans le monde.

Secteurs non financiers

Transports : La société Stadler Rail rachète l'allemand Vipco.

La société suisse Stadler Rail a acquis l'ensemble du capital-actions de la société allemande Vipco, spécialiste des logiciels et du matériel pour le transport ferroviaire notamment pour l'automatisation et les systèmes de communication. Le montant de l'acquisition n'a pas été dévoilé.

Agenda législatif

Réforme du droit des sociétés anonymes : La fondation d'une SA et la modification du capital devraient être facilitées.

Le Parlement fédéral a voté la réforme du droit des sociétés anonymes. Cette réforme prévoit notamment (i) la facilitation de la fondation d'une société anonyme et de la modification du capital par l'introduction d'une marge de fluctuation du capital bénéficiant d'un traitement fiscal privilégié, (ii) la possibilité d'avoir un capital-actions en devise étrangère, (iii) les seuils de respectivement 30 et 20% de femmes dans les directions et les conseils d'administration d'ici 10 et 5 ans, sans que cela n'appelle de sanction en cas de non-respect, (iv) l'obligation pour les sociétés cotées en bourse actives dans l'extraction d'établir un rapport annuel sur les paiements effectués en faveur des gouvernements afin de lutter contre la corruption. Le Conseil fédéral pourra aussi prévoir cette dernière mesure pour les sociétés de négoce.

Solidarité : La réforme de la loi sur les allocations familiales entrera en vigueur le 1er août.

La réforme (i) abaisse la limite d'âge pour la perception de l'allocation de formation, (ii) permet aux mères au chômage bénéficiaires d'une allocation de maternité d'avoir droit aux allocations familiales et (iii) crée une base légale pour les aides financières destinées aux organisations familiales

Aérien : la Suisse reprend plusieurs réglementations de l'Union européenne.

La Suisse reprend les assouplissements temporaires des exigences financières pour les compagnies aériennes et des échéances des contrats des prestataires de services d'assistance en escale prévus pour faire face à la pandémie. De plus, d'autres nouveaux règlements relatifs à la sécurité aident la Suisse à appliquer au mieux les nouvelles normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale ainsi que les mesures de prévention en matière de cybersécurité et introduisent des contrôles supplémentaires de la santé des membres d'équipage. Ces mesures entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2020, sauf la dernière qui nécessite une révision de la loi fédérale sur l'aviation.